

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SP n° 95.123

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze le 10 Novembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

31 Octobre 1995

31 Octobre 1995

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Melle ISENDICK, MMES LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER, SIMONNET, Conseillers,

ABSENT EXCUSE : MM. BUJARD - GAVEN - MALBOIS et Mme PELTIER

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 29
Nombre de Votants : 29

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Appel d'offres pour marché à bons de commandes "titres restaurant"

VOTE : UNANIMITE

Les agents de la Ville de ROYAN bénéficient du système des titres restaurant depuis le 1er Octobre 1993 institué par délibération en date du 27 Octobre 1993.

La quantité des titres commandés par les agents a été de :

- en 1993, pour 3 mois : 5 406 titres
soit une moyenne mensuelle de 1802 titres
- en 1994, pour 12 mois : 29 374 titres
soit une moyenne mensuelle de 2448 titres
- pour la période de Janvier à Octobre 1995, la moyenne mensuelle est passée à 3 000 titres.

Le crédit à prévoir, au budget primitif 1996, pour les titres restaurant doit être estimé à 750 000,00 F. Le montant ainsi prévu nécessite que le marché à bons de commandes soit passé sous forme d'appel d'offres.

A cet effet, il est proposé à l'Assemblée Municipale d'adopter le dossier de consultation d'entreprises, et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à lancer l'appel d'offres ouvert correspondant, conformément aux articles 273, 295 à 298 du Code des Marchés Publics dont la durée sera fixée à trois ans et selon la procédure de publicité communautaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU le dossier de consultation d'entreprises établi par le Service des Ressources Humaines,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver le dossier de consultation d'entreprises établi par le Service des Ressources Humaines
- d'habiliter Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à lancer un appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché "à bons de commandes" titres restaurant d'une durée de trois années et selon la procédure de publicité communautaire. (conformément aux articles 273, 295 à 298 du Code des Marchés Publics)
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer toutes pièces nécessaires à la réalisation du marché
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, dans le cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux à signer le ou les marchés négociés à intervenir en application de l'article 104.1.2. du Code des Marchés publics
- d'imputer la dépense au chapitre correspondant

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales

le 22 Novembre 1995
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS